

Département de la  
Haute-Savoie  
.....  
Arrondissement de  
Thonon- Les- Bains  
.....  
**C.C.A.S. de  
CERVENES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU C.C.A.S. DE CERVENES**

Envoyé en préfecture le 08/04/2024  
Reçu en préfecture le 08/04/2024  
Publié le 08/04/2024  
ID : 074-267402733-20240327-CCASD2024\_04-BF

Nombre de membres en exercice :	15	<b>VOTE</b> : pour	10
<b>Présents :</b>	<b>10</b>	contre	0
Qui ont pris part à la délibération :	10	abstention	0

Date de la convocation : 17/03/2022

Secrétaire de séance : Michèle CALLENDRIER

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2024 À 20 H**

**Délibération  
n°2024/04**

L'an deux mil vingt-quatre le 27 mars, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CERVENES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Président.

**PRESENTS :**

CALLENDRIER Michèle/ DEGLAVE Andrée/ PEILLEX Michelle/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine/ BOSSUS Anne-Marie/ KELLER Sophie/NOEL Danièle/ NOEL Ruta.

**EXCUSÉS :**

FAVRE Serge/ LECLERCQ Alain/ LEYDIER Serge/ OSEIRA Florence/ SANDRAL Linda.

Décisions  
budgétaires

**OBJET : VOTE DU BUDGET 2024 DU CCAS**

**Monsieur le Président présente** à l'assemblée le projet du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de Cervens pour l'exercice 2024. Il le soumet au vote du conseil d'administration selon les montants équilibrés en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement résumés dans le tableau suivant :

	Fonctionnement		Investissement
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles	9750.09	9750.09	Sans objet
Opérations d'ordre	00,00	00.00	
<b>TOTAL</b>	<b>9750.09</b>	<b>9750.09</b>	

**Le Centre Communal d'Action Sociale**, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ☞ **APPROUVE** à l'unanimité le projet budget primitif du budget principal 2024 tel que détaillé ci-dessus :
- ☞ **VOTE** le budget primitif du budget principal 2024 pour des montants équilibrés en recettes et en dépenses de 9 750.09 euros pour la section de fonctionnement. La section d'investissement demeure sans objet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président du CCAS

  


Le secrétaire



Certifié exécutoire par sa réception en Préfecture le 08/04/2024

Et son affichage le 08/04/2024

Le Président, Gil THOMAS

  
